

PREFECTURE DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE SAINT PAUL

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2013, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société SMG DECOUPAGE EMBOUTISSAGE qui sollicite l'autorisation d'exploiter des installations de traitement de surface sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'autorisation.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Laurent CONFRERE, Président directeur général de la société SMG DECOUPAGE EMBOUTISSAGE à Saint-Paul - n°65, route départementale 931, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 25 février 2013 au mercredi 27 mars 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Saint-Paul, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Paul et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, Mme Delphine CLAUD, Ingénieur géologue, suppléée le cas échéant par M. René BROUSSE, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Saint-Paul, aux jours et heures suivants :

- lundi 25 février 2013, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 9 mars 2013 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 15 mars 2013 de 15 heures à 18 heures,
- mercredi 20 mars 2013 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 27 mars 2013 de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de Saint-Paul, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

